



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio-France : Nord

Question écrite n° 7375

Texte de la question

M Claude Galametz appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur les diminutions d'effectifs de la radio « Frequence Nord », depuis deux ans. Sept emplois, (un technicien, un journaliste, une realisatrice, une assistante de realisation, un bibliothecaire-documentaliste et quatre standardistes a mi-temps), soit le sixieme des effectifs de la station ont ainsi disparu. La poursuite d'une telle politique mettrait en peril la survie de cette radio decentralisee de service public qui contribue de maniere importante a la vie de la region Nord-Pas-de-Calais tant en ce qui concerne l'information que la vie culturelle ou la vie sportive. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle mission elle entend donner aux radios decentralisees de service public en general et a « Frequence Nord » en particulier, et avec quels moyens de fonctionnement ?

Texte de la réponse

Reponse. - Des l'annee 1980 les pouvoirs publics avaient confie a Radio-France la mission de mener trois experiences de radios locales du service public, respectivement a l'echelle d'une region (le Nord), d'un departement (la Mayenne) et d'une ville (Melun). La societe a donc mis en oeuvre le 19 mai 1980, a Lille - ou existait deja une radio regionale geree par FR3 - une station dont la zone de service correspondait sensiblement aux departements du Nord et du Pas-de-Calais. Un groupement d'interet economique fut cree pour permettre la mise en commun des moyens administratifs, techniques et en personnels de FR3 et de Radio France indispensables au fonctionnement de la nouvelle station. La loi de juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ayant par la suite confere a Radio France la responsabilite de l'ensemble du service public et de la radio sur le territoire national, la station de Lille, devenue Radio France Frequence Nord a compter du 1er janvier 1983, heritait alors d'une structure et de moyens qui ne se trouvaient plus adaptes aux objectifs nouveaux fixes dans le cadre des plans de decentralisation. En particulier le nombre et la definition de fonctions de certains personnels ne correspondaient plus aux bsoins reels de la nouvelle radio ; ces personnels furent toutefois conserves en surnombre. Une partie de ces emplois a ete absorbee progressivement a l'occasion des plans de deployment mis en oeuvre par Radio France, notamment en 1987 et en 1988Il convient toutefois de noter que Radio-France Frequence Nord a conserve des moyens nettement superieurs a ceux des autres radios locales de Radio France, justifies par la mission confiee a la station et qui n'a pas ete modifiee, pas plus d'ailleurs que la mission de l'ensemble des stations decentralisees du service public.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7375

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3797